

MODULE : PHONETIQUE CORRECTIVE & ARTICULATOIRE

NIVEAU : 1ère ANNEE// SEMESTRE I// GROUPES : 03, 04 et 05

ENSEIGNANTE : Mme Souad DJOUDI

Introduction

La linguistique est l'étude scientifique des langues humaines et, sur cette base, celle du langage humain. Or, un énoncé quelconque dans n'importe quelle langue, par exemple le français la voiture est en panne, peut s'analyser soit comme une suite d'unités significatives ou signes : la+voiture+ est+ en+ panne, soit comme une suite d'unités phoniques : l+a+v+w+a+t+y+r. Ainsi, l'étude de toute langue (orale ou non, langue des signes par exemple) et du langage comporte-t-elle deux niveaux d'analyse distincts, celui du contenu (qui concerne l'analyse de la chaîne en signes) et celui de l'expression (qui concerne l'analyse de la chaîne en éléments phoniques).

Selon la définition du linguiste genevois Ferdinand de Saussure, le signe est une entité à deux faces : le signe voiture, par exemple, comporte à la fois le signifié « voiture », qui est son sens ou sa valeur, et le signifiant [vwatyr], qui est la forme parlée grâce à laquelle le signe se manifeste. L'élément phonique par contre est une unité à une seule face : le [v] de voiture est une forme parlée et il ne possède pas en lui-même de signification.

La linguistique est souvent divisée en domaines séparés et plus ou moins indépendants, qui correspondent à différents niveaux d'analyse du signal linguistique :

- phonétique : étude des sons ou phones produits par l'appareil phonatoire humain ;
- phonologie : étude des sons ou phonèmes d'une langue donnée ;
- morphologie : étude des types et de la forme des lemmes/monèmes ;
- syntaxe : étude de la combinaison des monèmes pour former des énoncés et des phrases ;
- sémantique : étude du sens des lemmes, des phrases et des énoncés ;
- stylistique : étude du style d'un énoncé littéraire ou non (le style constitue-t-il un écart par rapport à une norme ?).

Une langue est d'abord parlée : les hommes communiquent entre eux au moyen de signes, formés de sons qu'ils émettent en faisant vibrer l'air expiré des poumons, par des mouvements

particuliers des cordes vocales, de la langue et des lèvres (Dubois J et R Lagane, 1997 :9). Or, cette notion de sons est très ambiguë ; la phonétique et la phonologie sont deux disciplines très proches l'une de l'autre, répondent d'une façon objective à cette notion en traitant les sons comme des entités physiques qu'on peut décrire.

C'est **Nicholas TROUBETZKOY** qui a établi la distinction entre **Phonétique** et **Phonologie**. La phonétique s'occupe de la description des sons du point de vue de leur production, quant à la phonologie, elle s'intéresse aux sons du point de vue de leur fonction. A la limite, on pourrait étudier les caractéristiques phonétiques d'une langue qu'on ne comprenait même pas, mais il faut comprendre une langue pour faire de la phonologie.

Dans le processus de l'apprentissage de toute langue, la prononciation représente le mécanisme indispensable au fonctionnement et au maniement de la langue comme instrument de communication. La prononciation est présente dans les deux aspects de la communication : on l'a trouve au niveau de la phonation par l'émission et dans la réception par l'audition. En fait parlé une langue étrangère signifie acquérir l'habitude de produire d'une manière correcte sur le plan phonique/graphique la structure de la langue en question. Cependant acquérir une bonne prononciation apparait comme l'étape primordiale dans le processus d'apprentissage d'une langue étrangère, étant donné que l'expression orale est la forme la plus courante et la plus caractéristique de la communication. La prononciation est ainsi impliquée dans l'expression écrite que ce soit dans l'acte d'émission ou de réception, elle est présente sous la forme de ce qu'on appelle « le parlé intérieur » qui accompagne toute manifestation linguistique.

1. Définition de quelques notions préliminaires

- **La double articulation** : est un concept linguistique, propre au langage humain : toutes les langues humaines sont des systèmes de communication doublement articulés. La première articulation est celle faite, entre les plus petites unités porteuses de sens (les monèmes), qui sert à créer un énoncé ayant une signification. La deuxième articulation est celle dans ces monèmes, d'unités plus petites (les phonèmes), qui ont pour fonction de distinguer les monèmes entre eux.
- **Phonème** : est la plus petite unité discrète ou distinctive (c'est-à-dire permettant de distinguer des mots les uns des autres) que l'on puisse isoler par segmentation dans la

chaîne parlée. Un phonème est en réalité une entité abstraite, qui peut correspondre à plusieurs sons. Il est en effet susceptible d'être prononcé de façon différente selon les locuteurs ou selon sa position et son environnement au sein du mot. Par exemple : le mot chanteurs est composé de neuf phonèmes : c+h+a+n+t+e+u+r+s

- **Monème** : un **morphème** comme le plus petit élément significatif, isolé par segmentation d'un mot, le plus souvent dépourvu d'autonomie linguistique. La morphologie est l'étude des morphèmes. Par exemple, le mot *chanteurs* est composé de trois morphèmes : *chant-* « chant », *-eur-* « celui qui fait » et *-s* (marque du pluriel à l'écrit seulement).
- **Graphème** : Association de lettres créant un phonème, un son. Les graphèmes peuvent être différents suivant les langues pour un même phonème. **Exemple** : En français, "OU" est un graphème composé de deux lettres représentant le son [u].

2. Définition

Le mot **phonétique** vient du grec « **phône** » qui veut dire= **la voix**. Il renvoie à un domaine de la linguistique consacré à l'étude scientifique de la face matériel du langage. Son unité d'analyse est le « **son** ».

La phonétique désigne l'étude scientifique des éléments du langage produit par la voix et des processus de la communication parlée.

3. Ses branches

La phonétique se divise en trois branches (ces branches correspondent aux principaux éléments constitutifs du schéma de la communication de **Roman Jakobson**, soit l'émetteur, le message et le récepteur.

3.1. La phonétique articulatoire (physiologique)

Cette branche prend en charge l'étude de la production des sons par les organes de phonation. Elle se penche sur le côté anatomique de l'appareil phonatoire. (S'occupe de l'activité des cordes vocales, de la bouche qui rendent possible la parole. Par exemple, nous savons que faire un p en français, il faut mettre les deux lèvres ensemble, sortir un peu d'air des poumons et ensuite ouvrir les lèvres). Elle correspond à l'étape de la **production**.

3.2. La phonétique acoustique (physique)

Elle analyse l'émission, la propagation et la réception des ondes qui constituent les sons du langage humain. (Examine les caractéristiques sonores des sons du langage. Par exemple, nous savons que le son produit par la consonne s en français a une fréquence plus élevée que le son produit par une consonne comme ch (sou/chou). Elle correspond à l'étape de la **transmission**.

3.3. La phonétique auditive

Elle est à la fois une discipline particulière et une branche des deux précédentes dans la mesure où elle met en œuvre des appareils perfectionnés pour compléter, préciser et corriger la simple observation. (Examine les phénomènes de perception des sons du langage par les êtres humains.

Par exemple, qu'est-ce qui nous permet de saisir une syllabe accentuée ?

Est-ce la durée, la force, la fréquence ou une combinaison des trois ?). Elle correspond à l'étape de la **perception**.

4. Ses domaines

4.1. La phonétique générale : elle étudie l'ensemble des possibilités phoniques de l'homme à travers toutes les langues naturelles, la réalisation phonique de toutes les langues.

4.2. La phonétique particulière : elle étudie toutes les réalisations phoniques d'une seule langue.

4.3. La phonétique comparative : elle étudie les analogies et les différences entre les sons émis par l'homme dans le cadre de deux ou plusieurs langues.

4.4. La phonétique historique, diachronique ou évolutive : elle étudie l'évolution des sons à travers l'histoire et à travers le temps d'une ou de plusieurs langues.

4.5. La phonétique descriptive, synchronique ou statique : elle s'occupe de définir et de classer les phonèmes ou combinaisons de phonèmes soit du langage en général soit d'un parler donné à un moment.

4.6. La phonétique corrective : elle corrige et améliore la prononciation des sons.

5. Distinction entre phonétique et phonologie

La différence entre phonétique et phonologie peut se comprendre à partir de celle qui existe entre phonème et son. Le concept à partir duquel travaille la phonologie est le concept de phonème. Le phonéticien s'intéresse donc à la manière dont les locuteurs d'une langue réalisent des sons. Le phonologue s'intéresse à la manière dont chaque langue sélectionne, dans l'éventail de sons qui sont à sa disposition, un certain nombre d'entre eux, à partir desquels elle crée des phonèmes qui vont être pertinents dans son système.

La phonologie décrit les phonèmes d'une langue, mais essentiellement en tant que ceux-ci peuvent s'organiser en système. Les particularités phonétiques de telle ou telle langue ne l'intéressent pas. Ce qui l'intéresse est la manière dont les phonèmes sélectionnés par une langue donnée s'organisent dans le système que forme cette langue et sont susceptibles de se combiner ensuite dans la réalisation d'un énoncé.

6. Rôle de la phonétique corrective dans l'enseignement des langues

Lors de l'apprentissage d'une langue étrangère, les apprenants rencontrent d'énormes difficultés en lecture à haute voix dues généralement à l'absence de certains phonèmes dans la langue source « l'arabe ». S'ajoute à cela l'incapacité à les reconnaître d'une manière correcte et convenable.

L'un des objectifs majeurs de la phonétique est l'obtention d'une prononciation correcte et acceptable d'une langue donnée.

Elle s'intéresse à la boucle audio phonatoire, comment le son est perçu puis articulé grâce aux différents organes phonatoires pour produire une parole compréhensible et porteuse de sens. Elle s'intéresse aussi aux complications qui peuvent surgir lors de l'émission. La problématique de la prononciation est actuellement au centre des réflexions linguistique et didactique. Le savoir prononcer convenablement est une compétence qui s'acquiert grâce à une application régulière. Le précurseur Théodore disait que c'est

l'élève qui doit s'améliorer par la pratique, par la répétition suivant les consignes et les orientations de l'enseignant.

Chapitre II/ L'appareil phonatoire humain et le processus de phonation

1. Le mécanisme de l'appareil phonatoire

L'appareil phonatoire est l'ensemble des organes qui permettent à l'être humain d'articuler les sons du langage. Cet ensemble est composé de trois parties :

1.1. L'appareil respiratoire

1.2. Le larynx avec les cordes vocales qui en se contractant font entrer en vibration la colonne d'air expiré.

1.3. Les cavités supra-glottiques (situées au-dessus de la glotte), le pharynx, la cavité buccale, la cavité nasale et la cavité labiale.

L'APPAREIL PHONATOIRE

I-L'ensemble sous-glottique (l'appareil respiratoire)

Les poumons qui emmagasinent pour le libérer lors de la production phonique

Les cordes vocales : c'est l'organe le plus important de

Deux cavités

Cavité labiale

(se termine par les **alvéoles**)

II-L'ensemble glottique ou laryngé

Le larynx : sorte de boîte qui se situe dans la partie supérieure de la trachée artère.

pharyngale **buccale**
l'appareil phonatoire.

occasionnelles

Cavité nasale

(se termine par les

par la luette).

III.L'ensemble supra-glottique

Deux cavités l'air

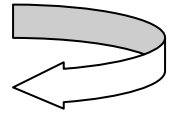
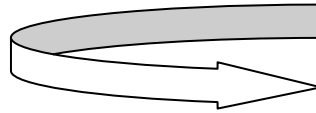
permanentes

Cavité

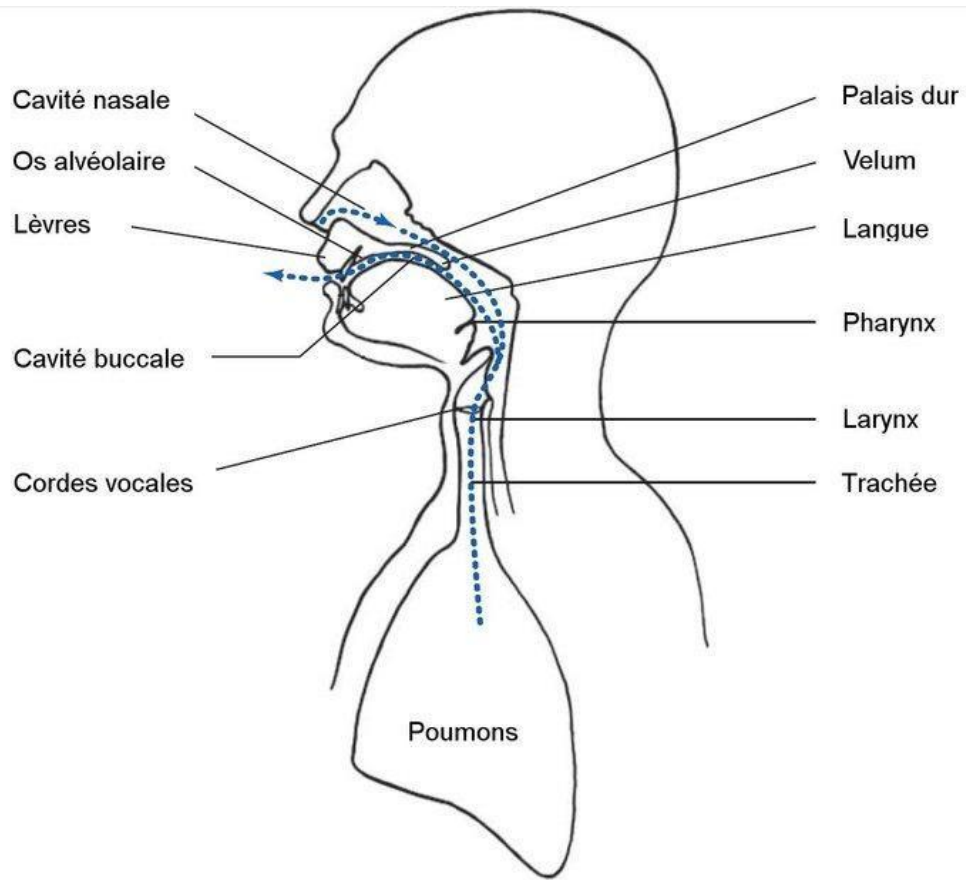
Cavité

Palais

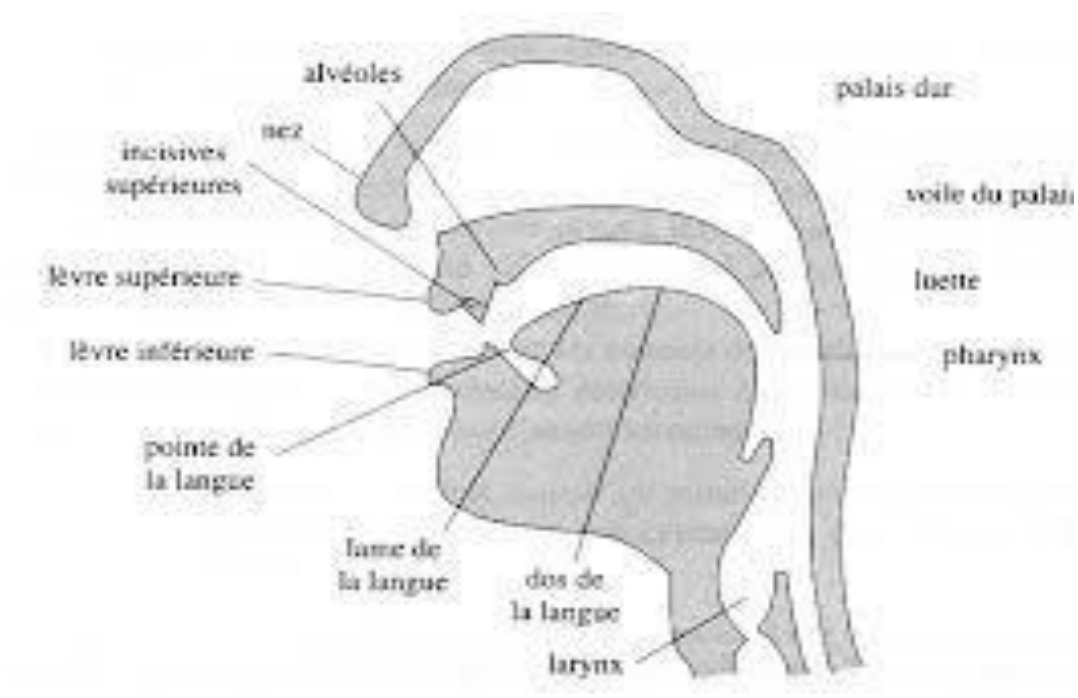
Palais



(se termine

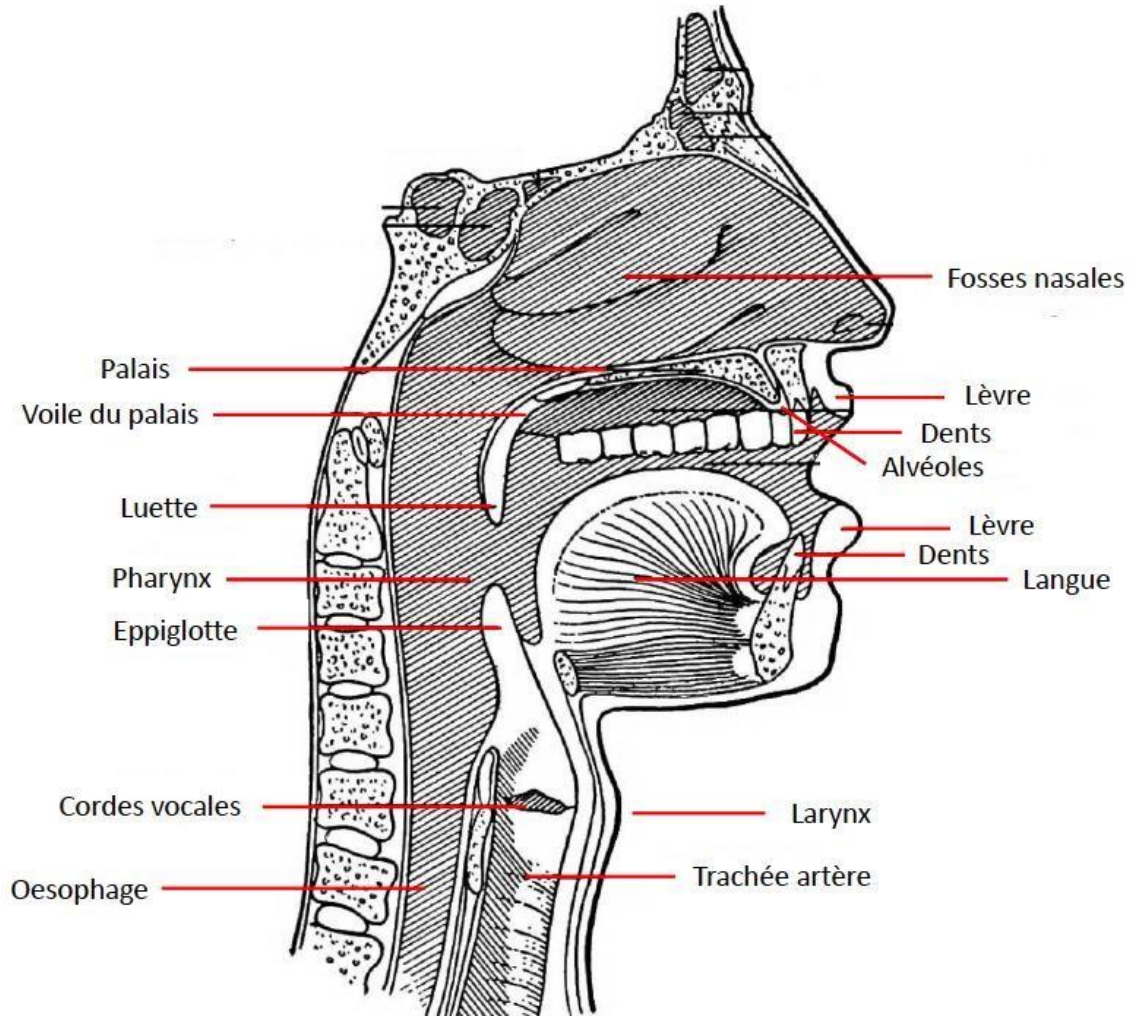


L'appareil phonatoire



L'appareil phonatoire

	Organe anatomique	Nomenclature phonétique correspondante			
	1	lèvres	labiales		
	2	dents	dentales		
	3	alvéoles	alvéolaires		
	4	palais dur	pré-palatales		
	5		médio-palatales		
	6		post-palatales		
	7	voile du palais	pré-vélares		
	8		post-vélares		
	9	luette (<i>uvula</i>)	uvulaires		
	10	pharynx	pharyngales		
	11	larynx	laryngales		
	12	glotte	glottales		
	13	de la langue	apicales (pré-dorsales)	dorsales	
	14		dos		médiodorsales
	15		racine		radicales (post-dorsales)



L'appareil phonatoire

